

**ELECTIONS MUNICIPALES 2014
LES 10 PRIORITES - 10 ENGAGEMENTS
DEMANDES AUX CANDIDATS EN MATIERE DE HANDICAPS**

Les municipalités ont un rôle fondamental dans la prise en compte et la mise en œuvre d'une politique de proximité du handicap avec des enjeux notamment liés à la citoyenneté, l'accessibilité, l'éducation, l'emploi, la santé, la solidarité, la famille, les sports et loisirs, la démocratie participative et d'une manière générale au « vivre ensemble ».

Les élections municipales constituent une opportunité pour questionner et dialoguer avec les candidats sur les orientations qu'ils souhaitent porter en matière de politique de proximité du handicap.

Face au constat du déficit existant dans la prise en compte des handicaps, notre fédération Te Niu o te Huma souhaite interpeller les candidats aux prochaines élections municipales et présente :

- 10 points propres à améliorer considérablement la vie des personnes vivant avec un handicap,
- 10 priorités -légalement encadrées- qu'elle demande aux candidats de prendre en considération et sur lesquelles elle souhaite qu'ils s'engagent.

• 1. Permettre l'accès à la vie publique et politique c'est-à-dire permettre l'accès aux administrations (mairies, services sociaux, etc.) pour que les personnes en situation de handicap et leur famille puissent faire valoir leurs droits et exercer leurs devoirs.

En tant que candidat,

- Quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour permettre l'accès à vos réunions publiques, à vos programmes et aux bureaux de vote, aux personnes en situation de handicap ?
- Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour permettre l'accès aux administrations afin que les personnes en situation de handicap puissent exercer leurs droits et leurs devoirs ?
- Comment comptez-vous faire vivre la démocratie participative dans votre municipalité, c'est-à-dire la concertation avec les citoyens et les associations représentatives dans les projets qui les concernent ?

• 2. Respecter et faire respecter les textes sur l'accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des transports dépendant de la politique municipale ; et inciter les petits commerces, les lieux culturels privés, les cabinets médicaux, etc. de la municipalité à se rendre accessibles. (Voir les textes votés par l'assemblée de la Polynésie française : délibération 91-62 AT du 10 mai 1991 et Arrêté 51 CM du 9 janvier 1992)

En tant que candidat,

- Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour respecter les textes déjà votés sur la mise en accessibilité du cadre bâti, de la voirie et des transports dépendant de la politique communale ?
- Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour inciter les petits commerces, les lieux culturels privés etc. de votre municipalité à respecter la mise en accessibilité ?

• 3. Permettre l'accès au logement des personnes en situation de handicap.

En tant que candidat,

- Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour permettre l'accès au logement des personnes en situation de handicap ?

• 4. Nommer pour la commune une personne « référente » ou une commission compétente pour tous les dossiers concernant le Handicap.

En tant que candidat,

- Quelle mesure envisagez-vous de prendre pour qu'une personne référente ou une commission compétente soit mise en place au sein de votre commune ?

• 5. Accompagner la mise en accessibilité des établissements scolaires de la municipalité et permettre à tous les enfants et jeunes en situation de handicap d'accéder-en fonction de leur âge- à la crèche, aux activités extra et périscolaires.

En tant que candidat,

- Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre afin de permettre à tous les enfants et jeunes en situation de handicap d'accéder- en fonction de leur âge - à la crèche, aux activités extra et périscolaires ainsi qu'aux établissements scolaires de votre municipalité ?

• 6. Respecter l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap dans la municipalité et dans les administrations dont la mairie a la tutelle ; faire appel au travail adapté ; inciter les entreprises de la commune à répondre à l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap (loi du pays 2007-2 du 16 avril 2007 relatif à l'emploi des travailleurs handicapés).

En tant que candidat,

- Comment comptez-vous mettre en œuvre l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap dans votre municipalité et dans les administrations dont vous avez la tutelle ?
- Comment comptez-vous inciter les entreprises de votre commune à respecter l'obligation d'emploi de personnes en situation de handicap (appels d'offres, marchés publics...) ?

• 7. Permettre l'accès aux soins et à la prévention des personnes en situation de handicap au sein de la municipalité.

En tant que candidat,

- Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour inciter les cabinets médicaux de votre municipalité à respecter l'accessibilité ?
- Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour permettre l'accès aux soins et à la prévention des personnes ?

• 8. Apporter des réponses adaptées et de proximité aux personnes en situation de handicap isolées ayant des difficultés financières et/ou ayant besoin de services d'aide de proximité et aux familles dont un des membres est en situation de handicap, dans le cadre de l'action sociale de la municipalité.

En tant que candidat,

- Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre pour prendre en compte les problématiques des personnes en situation de handicap et de leur famille ?
- Quels moyens envisagez-vous d'utiliser pour répertorier les personnes reconnues handicapées dans votre commune et susceptibles d'avoir besoin d'une assistance que celle-ci soit financière ou matérielle ?

• 9. Permettre aux personnes en situation de handicap d'accéder aux lieux et aux activités de sport et de loisirs gérées par la municipalité, ainsi qu'aux associations sportives ou culturelles.

En tant que candidat,

- Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre afin de permettre à tous d'accéder aux lieux et aux activités de sport et de loisirs gérées par la municipalité, ainsi qu'aux associations sportives ou culturelles ?

• 10. Permettre le lien social dans la commune par une politique d'aide et de soutien aux associations (aides matérielles et financières) et par une politique de réduction de la fracture numérique.

En tant que candidat,

- Quelle politique d'aide et de soutien aux associations (aides matérielles et financières) comptez-vous mettre en œuvre pour permettre le lien social dans votre municipalité ?
- Quelle politique et quels moyens comptez-vous mettre en œuvre afin de réduire la fracture numérique ?